

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**HARMONY PRIME, Part I Plus (FR0013512076)**

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

## Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier.

## Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

## Objectifs

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif d'augmenter la valeur de ses actifs à long terme par l'application d'une stratégie d'allocation diversifiée s'appuyant sur une part substantielle d'actifs non cotés (40% en cible) via des actions non cotées, produits de dettes, titrisations et financements d'actifs, décrite dans la stratégie d'investissement. Le gérant s'expose à ces actifs à travers des OPCVM ou FIA (les OPC) sélectionnés Plus précisément, Le FCP vise un rendement net de frais supérieur à 3% annualisé sur une durée de détention de cinq ans minimum. Il convient de rappeler aux souscripteurs potentiels que cet objectif de performance net de frais est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché établies par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Le FCP est géré activement sans faire référence à un indice.

**Caractéristiques essentielles du FCP :** La stratégie d'investissement s'appuie sur une allocation très diversifiée, sélectionnée parmi les expertises de la société de gestion. Un des axes majeurs de cette diversification est de mixer actifs cotés et non cotés, pour bénéficier d'un surcroît de performance.

Les investissements dans les OPC se font de façon régulière, en prenant en compte les souscriptions et rachats au FCP et la variation globale de l'actif du FCP, de façon à rester le plus proche de l'allocation cible décrite ci-après.

Par ailleurs, le gérant investit une partie de l'actif du FCP dans des stratégies liquides. Cette allocation est construite en respectant les proportions mentionnées dans l'allocation cible et modulée en fonction des conditions de marchés, des anticipations du gérant et de ses analyses fondamentales de la macroéconomie.

Le gérant met également en œuvre des stratégies qui visent à réduire le risque actions global du portefeuille en contrepartie de paiement de primes et/ou d'une moindre exposition à la hausse de ce portefeuille.

Les principales classes d'actifs et leurs allocations cibles auxquelles s'expose le FCP, en direct ou par le biais d'OPCVM et FIA, sont présentées dans le tableau ci-dessous. Pendant les trois premières années suivant la date de création du FCP, la composition de l'actif peut différer significativement des ratios d'investissement présentés dans le tableau et de ce fait, ne pas respecter notamment les allocations minimales. Compte tenu des délais nécessaires à l'acquisition d'actifs non cotés, lors de la phase de montée en charge, le gérant investit la partie réservée à l'allocation non cotée, essentiellement dans des fonds obligataires court terme, des fonds monétaires et marginalement dans des fonds d'actions cotées, dans la limite des maxima présentés ci-dessous. Au fur et à mesure de l'investissement dans les actifs non cotés, ceux-ci remplacent les actifs de substitution précités.

| Classe d'actifs                                 | Allocation minimum | Allocation cible | Allocation maximum |
|---|--------------------|------------------|--------------------|
| Actions cotées                                  | 15%                | 30%              | 45%                |
| Actions non cotées                              | 3,5%               | 7,5%             | 15%                |
| Produits de taux                                | 15%                | 30%              | 60%                |
| Dettes, titrisations et financement d'actifs    | 13%                | 32,5%            | 60%                |
| Dont Titrisation et « leveraged loans »         | 0,5%               | 7,5%             | 15%                |
| Dont Dettes et financements d'actifs (non coté) | 12,5%              | 25%              | 45%                |



L'allocation cible est atteinte progressivement par le FCP en fonction des caractéristiques des différentes classes d'actifs. Ainsi pour les classes d'actifs liquides traditionnelles l'allocation cible pourra être réalisée plus facilement que pour les actifs non cotés pour lesquels le déploiement des investissements peut être plus long. Par ailleurs, l'allocation cible du FCP dépendra aussi de l'appréciation par la société de gestion des souscriptions et des rachats et des contraintes de liquidité du FCP.

Notamment, compte tenu des délais nécessaires à l'acquisition d'actifs non cotés, la part cumulée des dettes et financements d'actifs, et des actions non cotées, peut être inférieure au ratio d'investissement cible de 32,5% de l'actif net du FCP et s'en écarter significativement ; et la part des actifs financiers cotés peut représenter plus de 60% de l'actif net du FCP pendant cette période.

En cas de conditions défavorables du marché ou de forte décollecte, la part cumulée des actions non cotées, produits de dettes et de financement d'actifs peut dans certains cas atteindre 60% de l'actif net du FCP. De même en cas de forte collecte, elle peut être inférieure à l'allocation cible de 32,5% du fait des délais de montée en puissance des investissements finaux dans l'économie réelle. En complément de l'investissement selon l'allocation ci-dessus, la société de gestion met en œuvre des stratégies utilisant des instruments dérivés listés ou de gré à gré. Ces stratégies ont pour objectif de générer un rendement additionnel, de couvrir les risques ou encore de réduire la volatilité du FCP. Ces stratégies peuvent notamment être mises en œuvre par l'achat et/ou la vente d'options ou de contrats à terme sur les marchés réglementés ou la conclusion de contrats financiers. Typiquement, la société de gestion peut mettre en œuvre des stratégies systématiques d'achat de protection à la baisse (« achat d'option de vente ») financée par l'abandon de la hausse potentielle au-dessus d'un certain niveau (« vente d'option d'achat ») : une telle stratégie peut limiter certains gains, lorsqu'une hausse est plus rapide qu'anticipée, mais protège contre une baisse forte à moyen terme et limite la volatilité du FCP.

Elle peut également mettre en œuvre des stratégies de protection à la baisse par des contrats à terme, en s'appuyant sur des modèles d'anticipation de marché : de telles stratégies peuvent limiter les gains s'ils ne sont pas synchrones avec les mouvements de marché effectifs.

Le FCP expose le porteur de la zone Euro à un risque de change pouvant aller jusqu'à 35% de l'actif net. La valeur liquidative est calculée les 15 et dernier jour ouvré de chaque mois (bi-mensuelle), à l'exception des jours fériés légaux en France et du 31 décembre de chaque année. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent. Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services 3 jours ouvrés avant la date d'établissement de la valeur liquidative, exécutées sur la base de cette valeur liquidative et sont réglées dans les 5 jours ouvrés suivants.

Un mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre par la société de gestion dès lors que les rachats représenteront plus de 2% de l'actif du FCP.

Pour plus d'information sur ce mécanisme, vous pouvez vous reporter à la rubrique « Mécanisme d'échelonnement des rachats » du prospectus

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP. Autres informations: Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

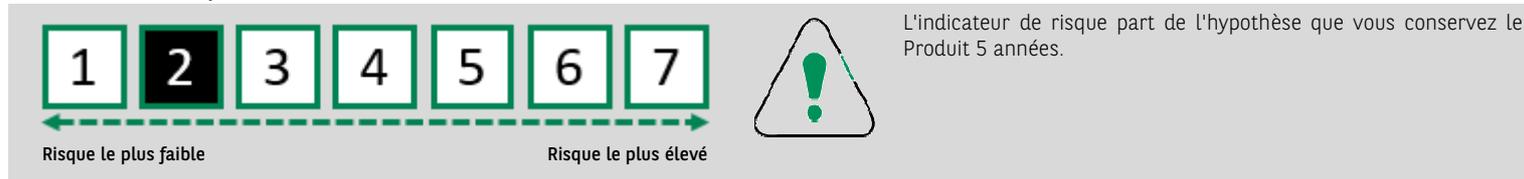
### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. La gestion diversifiée et l'objectif de volatilité justifient la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.



Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

## Scénarios

|                      |   |               |               |
|----------------------|---|---------------|---------------|
| <b>Minimum</b>       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |               |               |
| <b>Tensions</b>      | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 1.597,52 EUR  | 811,15 EUR    |
|                      | Rendement annuel moyen  | -84,02%       | -39,49%       |
| <b>Défavorable</b>   | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 9.340,05 EUR  | 9.257,05 EUR  |
|                      | Rendement annuel moyen  | -6,60%        | -1,53%        |
| <b>Intermédiaire</b> | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 10.162,54 EUR | 11.030,47 EUR |
|                      | Rendement annuel moyen  | 1,63%         | 1,98%         |
| <b>Favorable</b>     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 10.896,82 EUR | 12.111,5 EUR  |
|                      | Rendement annuel moyen  | 8,97%         | 3,91%         |

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

|  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                    | 185,34 EUR                | 583,69 EUR                 |
| <b>Incidence des coûts annuels (*)</b> | 1,86%                     | 1,09% chaque année         |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,07% avant déduction des coûts et de 1,98% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                | Si vous sortez après 1 an   |                 |
|--|---|-----------------|
| <b>Coûts d'entrée</b>  | Jusqu'à 1,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.  | Jusqu'à 100 EUR |
| <b>Coûts de sortie</b>   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.  | 0 EUR           |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                                   |   |                 |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | 0,84% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2023.   | 83,16 EUR       |
| <b>Coûts de transaction</b>  | 0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 2,18 EUR        |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions                     |   |                 |
| <b>Commissions liées aux résultats</b>                                   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.  | 0 EUR           |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.



## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :  
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 2 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/>.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

